

Règlement du jeu
« Les Tortues Ninja »

Article 1 – Société organisatrice

La société LUDENDO France SAS, au capital de 10 814 482 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 414 138 842 et dont le siège social se situe 126 rue de la Boétie – 75008 Paris, organise en France un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Les Tortues Ninja ».

Article 2 – Modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure et résidant en France Métropolitaine à l'exception des collaborateurs et des représentants des sociétés Ludendo et Nickelodeon, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception ou à la gestion du jeu, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

La participation s'effectue en magasin La Grande Récré et est limitée à un seul dépôt de bulletin par personne (même nom, même adresse).

Seuls les questionnaires dûment complétés seront pris en compte. Toute indication inexacte, illisible, surchargée, incomplète entraînera l'élimination automatique du participant.

La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

Article 3 – Durée du jeu

Le jeu est organisé du 12 au 30 mars 2014 dans les magasins La Grande Récré.

Article 4 – Description du jeu

Pour participer à ce jeu, il suffit de se rendre en magasin La Grande Récré pour remplir son bulletin ou de le télécharger sur la page de jeu du site internet de La Grande Récré, d'écrire son nom, prénom, et ses coordonnées dans les encarts réservés à cet usage et de déposer son bulletin dans l'urne prévue à cet effet dans les magasins La Grande Récré participants du 12 au 30 mars 2014.

Toute participation par un autre moyen (téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique...) ne pourra être prise en compte.

Article 5 – Dotations

Ce jeu est doté de 51 lots au niveau national.

1er lot : 1 à New York pour 4 personnes : soit 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans (5 jours / 4 nuits).

Ce séjour comprend :

- Un vol aller-retour Air France au départ de Paris pour 4 personnes
- 4 nuits à l'hôtel Novotel Time Square, petits déjeuners inclus
 - Le transfert de l'aéroport / hôtel / aéroport
 - Les frais ESTA
 - Un New York City Pass pour 4 personnes

Ce séjour ne comprend pas :

- Le trajet du domicile à l'aéroport et de l'aéroport au domicile des gagnants,
 - les dépenses personnelles,
 - les repas et boissons
 - toute prestation non énoncée ci-dessus

Validité du séjour : Le séjour est valable du 25 au 29 août 2014

Valeur du lot : 5 368,96€ TTC

Du 2^{ème} au 51^{ème} lot : 50 DVD « *L'apparition des Tortues* »

Valeur unitaire : 9,90€ TTC

Les lots ci-dessus ne seront ni repris ni échangés contre un autre lot ou des espèces.

Article 6 – Désignations des gagnants

Les gagnants du jeu seront désignés par un tirage au sort national parmi les participations, le 16 avril 2014.

Article 7 – Remise des lots

Le gagnant du voyage sera contacté par La Grande Récré. Les gagnants des autres lots recevront directement leur lot par courrier. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiqué lors de sa participation sur le bulletin qu'il aura déposé dans l'urne prévue à cet effet dans les magasins.

La Grande Récré ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement les lots par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le participant, d'une modification de ses coordonnées, des services postaux ou pour tout autre cas. Le cas échéant, les lots seront conservés par la société organisatrice sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation.

De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique ou postale invalide ou illisible.

Article 8 – Opérations promotionnelles

En participant au jeu, les participants autorisent gracieusement la société La Grande Récré à utiliser et à publier, sans droits ou frais additionnels, leur nom à des fins d'information ou de promotion liée au présent jeu et/ou à ses résultats sur le site, dans la limite d'un an à compter de la date de clôture du jeu. Cette utilisation ou publication pourra se faire sur quelque support que ce soit, sur le réseau internet ou non et ce sans que les gagnants puissent exiger une contrepartie quelconque.

Article 9 – Application du présent règlement

L'organisateur se réserve la possibilité de proroger, de suspendre ou d'annuler purement et simplement le jeu pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 10 – Informatique et Libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retiré du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005. Par conséquent, en application de la loi du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification concernant les données les concernant, en écrivant à l'adresse suivante : LUDENDO FRANCE – Service Relations Clients – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris – 77706 Marne la Vallée cedex 4.

Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Article 11 – Réclamation

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 30 mars 2014, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du jeu dont les coordonnées sont : LUDENDO FRANCE, – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris – 77706 Marne la Vallée cedex 4. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, le nom du magasin dans lequel a été déposé le bulletin, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte. LUDENDO FRANCE sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

Article 12 – Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est déposé au sein de la SCP ROCHET - BANCAUD - GRASSIN – 15 bis avenue Maréchal Foch – 77500 CHELLES. Le règlement du jeu sera consultable en ligne sur le site internet www.lagranderecre.fr.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande sur simple demande formulée auprès de LUDENDO FRANCE – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris – 77706 Marne la Vallée cedex 4. Remboursement du timbre au tarif lent sur simple demande par courrier (joindre obligatoirement un RIB).

Article 13 – Responsabilité

LUDENDO FRANCE ne peut endosser aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de participation illégale.